

Présents : VILA Robert - DOMPNIER Pierre-Yves – FAVIE Nathalie – BORDES Pierre – RODRIGUEZ Audrey – PEREZ Michel – HUOT Sarah - BACHELLERIE Mathieu – PRADIN Bernadette - VIDAL Philippe – CHIAVOLA Guido - FERRIS Manuel – SANZ Ghislaine - FERRE Lucette – GALEA Anne-Marie – BISSERIE Claude – PYGUILLEM Véronique – CHALARD Nathalie - STOEBSNER Alexandra - TROUSSEU Alain – SANCHEZ Sébastien - ERBS Jessica – SOLANS Thomas – JALINAUD Tatiana – LE MENELEC Emmanuel - ALBO BOSCH Catherine - MARSAL Jean-Marc – GOZE Joëlle - GUEGUEN Yola

Absents représentés : GUEGUEN Jean-Marc – CLEMENT Alain ayant donné respectivement pouvoir à VILA Robert - MARSAL Jean-Marc

Absents : MOUCHE Francis - KHEDIMI Mathieu

Robert VILA propose à l'assemblée, qui l'approuve à l'unanimité, **Tatiana JALINAUD** comme secrétaire de séance assistée de Christine VILLADOMAT, attachée territoriale.

Robert VILA demande s'il y a des observations sur les informations transmises aux élus, aucune observation n'est formulée.

Catherine ALBO souhaite des explications sur des faits qui lui ont été relatés par des personnes, relatifs au déroulé du repas de la Sainte Dorothée : des personnes n'ont pas été servies correctement, il y a eu un défaut dans la distribution des menus et il y a eu un assez gros mécontentement. Il y a eu aussi un défaut dans le spectacle, ce n'était pas la troupe prévue. Elle rappelle que le prix payé était de 25€. Elle veut savoir si Robert VILA a eu vent de ces événements.

Robert VILA indique qu'il était présent et s'était acquitté, à titre personnel, de ces 25€ pour participer, et ce depuis de longues années à la fête traditionnelle de son village pour lequel il nourrit une véritable passion, ce que tout le monde sait.

C'est le comité des fêtes qui organisait la partie repas, il a subi, effectivement une erreur du traiteur qu'il avait choisi. Erreur rattrapée par le traiteur qui a remplacé le plat qui était prévu par un plat supérieur, certes, les personnes concernées ont eu un peu plus d'attente que d'autres. Le spectacle de la troupe « Les oiseaux de nuit » a été de très, très bonne qualité, il a duré un peu plus de deux heures.

Il veut bien entendre que certaines personnes aient exprimé le mécontentement de ne pas avoir été servies plus rapidement mais le comité des fêtes, qui en a la responsabilité, s'est excusé et a offert des bouteilles de champagne supplémentaires pour faire patienter. Le comité des fêtes règlera le problème avec le traiteur.

Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu de la séance précédente, **Robert VILA** le soumet au vote de l'assemblée qui l'approuve par **27 voix pour et 4 abstentions** (Catherine ALBO, Alain CLEMENT, Joëlle GOZE, Jean-Marc MARSAL).

Robert VILA passe la parole à **Pierre BORDES** pour la présentation des points financiers.

1 - Budget annexe « Location d'un bâtiment au Trésor Public »

1.1 - Vote du compte administratif 2014

L'analyse des différents chapitres fait apparaître un respect des autorisations budgétaires c'est-à-dire que les crédits votés n'ont pas été dépassés.

En 2014, il a été constaté le loyer annuel perçu, le versement de la subvention en annuité du Conseil Général, l'annuité de la dette, l'amortissement du bâtiment, le remboursement au budget principal de l'assurance et de la taxe foncière, un reversement au budget principal en remboursement de l'autofinancement consenti.

L'exercice 2014 dégage un excédent global de 44 777.35 € qui se décompose ainsi :

- un excédent de fonctionnement de + 10 841.93 €, montant qui fera l'objet d'une affectation
- un solde d'exécution de la section d'investissement de + 33 935.42 €

Monsieur le Maire quitte la séance dont Pierre-Yves DOMPNIER, 1^{er} adjoint, prend la présidence.

Le compte administratif, soumis au vote, est approuvé **à l'unanimité**.

Monsieur le Maire rentre en séance et reprend la présidence.

1.2 - Vote du compte de gestion 2014

Le Compte de gestion reprend bien les crédits ouverts au budget primitif et lors des votes des décisions modificatives de l'exercice 2014 ainsi que toutes les recettes et dépenses de l'exercice.

L'état II-1 montre que le compte de gestion présente bien le même résultat de clôture que le compte administratif :

Section de fonctionnement : + 10 841.93 €,

Section d'investissement : + 33 935.42 €

L'exercice 2014 présente bien un excédent global de 44 777.35 €.

Aucune objection n'étant à formuler, il propose de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de notre part et peut être certifié conforme et visé par M. le Maire, l'ordonnateur.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

1.3 - Affectation des résultats 2014

Seul le résultat de fonctionnement fait l'objet d'une affectation.

Le résultat d'investissement étant positif, il propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au report en fonctionnement (002) sur le budget 2015.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

1.4 - Versement d'une partie de l'excédent au budget principal

Considérant que le bâtiment de la Trésorerie a été financé par emprunt pour un montant de 225 000 € et par autofinancement pour un montant de 305 979,21 €, il propose au Conseil Municipal de délibérer sur le reversement en 2015 de 10 000 € au budget principal de la commune en remboursement de l'autofinancement consenti. Depuis la création du budget annexe, il a été ainsi remboursé 88 485.52 €.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

1.5 - Vote du budget primitif 2015

Après avoir vu le réalisé de l'exercice 2014, va être abordé le prévisionnel 2015.

Pour tous les budgets, par souci de simplification, ne seront présentées que les opérations réelles, c'est à dire ce qui est décaissé et encaissé réellement. Les montants seront par ailleurs arrondis à l'euro.

Rien de particulier sur ce budget qui est très simple : la commune encaisse un loyer qui permet de financer avec une subvention en annuité, l'annuité d'emprunt, le remboursement de charges au budget principal et d'éventuelles dépenses d'entretien du bâtiment.

La dotation d'amortissement du bâtiment a permis de cumuler un excédent d'investissement (à presque 34 000 € en 2014) qui pourra être utilisé si des travaux d'aménagement, de rénovation ou de mise aux normes sont nécessaires.

En 2015, le budget prévoit donc :

- Des charges à caractère général à hauteur de 14 935 € comprenant notamment le remboursement au budget principal de l'assurance du bâtiment et de la taxe foncière ainsi que d'éventuels travaux d'entretien
- Un reversement de 10 000 € au budget principal.
- L'annuité de l'emprunt pour 18 100 € financée à la fois par la subvention versée par le Conseil Général (10 400 €) et une partie du loyer annuel (22 758 €)
- D'éventuels travaux d'aménagement à hauteur de 34 900 €

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

2 - Budget annexe « Lotissement Domaine de l'Orangerie »

2.1 - Vote du compte administratif 2014

L'analyse des différents chapitres en 2014 fait apparaître un respect des autorisations budgétaires.

En 2014, ont été juste constatés le reversement au budget principal de l'excédent de fonctionnement 2013 et une régularisation d'écart de TVA. L'exercice 2014 présente un résultat global de 0 €.

Un petit rappel : ce budget a été clôturé lors du conseil municipal du 10 décembre 2014

Monsieur le Maire quitte la séance dont Pierre-Yves DOMPNIER, 1^{er} adjoint, prend la présidence.

Le compte administratif, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rentre en séance et reprend la présidence.

2.2 - Vote du compte de gestion 2014

Le Compte de gestion reprend bien les crédits ouverts au budget primitif et lors des votes des décisions modificatives de l'exercice 2014 ainsi que toutes les recettes et dépenses de l'exercice.

L'état II-1 (p23) montre que le compte de gestion présente bien le même résultat de clôture que le compte administratif :

Section de fonctionnement : 0.00 €

Section d'investissement : 0.00 €

L'exercice 2014 présente donc un solde nul.

Aucune objection n'étant à formuler, il propose de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de notre part et peut être certifié conforme et visé par M. le Maire, l'ordonnateur.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

3 - Budget annexe « Théâtre de l'Etang »

3.1 - Vote du compte administratif 2014

L'exercice 2014 a dégagé :

- un excédent de fonctionnement de + 50 058.80 €, montant qui fera l'objet d'une affectation
- un solde d'exécution de la section d'investissement de + 7 463.65 €
- un solde des restes à réaliser de – 2 851.63 €

Soit un résultat global positif de 54 670.82 €.

Il convient de noter que cet excédent résulte du versement de la dotation du budget principal à hauteur de 500 000 € qui, avec l'excédent reporté de 2013, a permis de financer :

- le coût fixe net de fonctionnement : 422 K€
- le déficit affecté à l'activité (spectacles+locations+bar+commissions vente+frais administratifs) : 100 K€
- des dépenses d'équipement: 5 K€
- l'excédent reporté en 2015 (hors restes à réaliser) : 58 K€

L'analyse des différents chapitres fait apparaître un respect des autorisations budgétaires.

Monsieur le Maire quitte la séance dont Pierre-Yves DOMPNIER, 1^{er} adjoint, prend la présidence.

Le compte administratif, soumis au vote, est approuvé par **26 voix pour et 4 abstentions** (Catherine ALBO / Alain CLEMENT / Joëlle GOZE / Jean-Marc MARSAL).

Monsieur le Maire rentre en séance et reprend la présidence.

3.2 - Vote du compte de gestion 2014

Le Compte de gestion reprend bien les crédits ouverts au budget primitif et lors des votes des décisions modificatives de l'exercice 2014 ainsi que toutes les recettes et dépenses de l'exercice.

L'état II-1 montre que le compte de gestion présente bien le même résultat de clôture que le compte administratif :

Section de fonctionnement : + 50 058.80 €
Section d'investissement : + 7 463.65 €

L'exercice 2014 présente donc un excédent global hors restes à réaliser de 57 522.45 €.

Aucune objection n'étant à formuler, il est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de notre part et peut être certifié conforme et visé par M. le Maire, l'ordonnateur.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

3.3 - Affectation des résultats 2014

Le résultat d'exploitation à affecter s'élève à 50 058.80 €.

La section d'investissement n'étant pas déficitaire, la totalité du résultat d'exploitation sera affectée au report en fonctionnement (002) sur le budget 2015.

*La proposition, soumise au vote, est adoptée par **27 voix pour et 4 abstentions** (Catherine ALBO / Alain CLEMENT / Joëlle GOZE / Jean-Marc MARSAL)*

3.4 - Vote du budget primitif 2015

Après avoir vu le réalisé de l'exercice 2014, va être abordé le prévisionnel 2015.

Le budget primitif 2015 a été établi en se basant sur une dotation maximale de 500 000€.

Il prend en compte en premier lieu les dépenses et recettes fixes du théâtre.

- Charges à caractère général et charges de personnel (eau, électricité, gaz, entretien, maintenance, salaires et charges...) diminuées d'éventuels remboursements : 300 900 €
- Annuité : 164 800 € subventionnée à hauteur de 19 400 €

Soit une charge nette fixe de 446 300 €

Le budget prévoit également les dépenses et recettes affectées aux spectacles soit un déficit prévisionnel de 96 700€.

Au-delà de la charge nette fixe et du déficit des spectacles, il est également prévu une enveloppe pour l'achat éventuel d'équipements complémentaires pour 11 600 €.

Le total des dépenses nettes réelles s'élève à 554 600 €.

Elles sont financées par :

- le résultat reporté de fonctionnement et de la section d'investissement après financement du reste à réaliser 2014 : 54 600 €
- une dotation de fonctionnement du budget principal de 500 000 €

On constate qu'il est possible de maintenir une subvention d'environ 500 000 €, comme affirmé depuis 2010.

Cependant il tient à rappeler que si la commune n'avait pas cette charge, elle pourrait investir plus de 7 millions d'euros, soit l'équivalent de 4 cantines.

Plus, pour **Robert VILA**, car 25 ans à 500.000€, aujourd'hui il est possible de faire un emprunt de 10 millions d'euros qui permettrait sur la commune : la mise à jour de toutes les voiries, les cantines, des infrastructures pour les associations... 500.000€ qui, quel que soit le maire en place, pèseront dans le budget communal.

Catherine ALBO indique qu'elle ne reviendra pas sur cette subvention de 500.000€ qui a largement été débattue en commission (elle remercie Pierre BORDES de l'avoir réunie) mais souhaite avoir des précisions :

- sur la section de fonctionnement, page 3, concernant des subventions fonctionnement associations – personnes privées pour 1.500€,
- sur la section d'investissement : emprunts et dettes assimilées pour 76.800€ (budget précédant 73.200€).

Robert VILA indique, pour le 1^{er} point, qu'il s'agit de la subvention pour les VIRADES DE L'ESPOIR correspondant au montant des recettes du spectacle qui ont été reversées à l'association.

Pour le second point, il s'agit de l'annuité, c'est le remboursement du capital de l'emprunt qui a été réalisé par la précédente municipalité à laquelle elle appartenait, elle a donc dû valider le tableau d'amortissement.

*La proposition, soumise au vote, est adoptée par **27 voix pour et 4 abstentions** (Catherine ALBOJ / Alain CLEMENT / Joëlle GOZE / Jean-Marc MARSAL).*

Robert VILA s'étonne de cette abstention car ils ont voulu ce Théâtre, il est là et il faut bien le faire fonctionner.

Catherine ALBO précise que son groupe n'est pas contre le vote du budget mais a une autre vision de ce budget avec une autre répartition.

Robert VILA rappelle qu'il était prévu un coût de 1.200.000€ qui aurait pu ruiner la ville. Aujourd'hui le Théâtre fonctionne avec 500.000€ et a une image positive.

4 - Budget principal

4.1 - Vote du compte administratif 2014

L'analyse des différents chapitres et opérations fait apparaître un respect des autorisations et des réalisations proches des prévisions budgétaires.

Les dépenses sont inférieures aux prévisions et les recettes supérieures ce qui confirme la rigueur de la gestion et permet de dégager un meilleur résultat.

Le résultat de l'exercice figurant au compte administratif est constitué du déficit ou de l'excédent de chacune des deux sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

L'exercice 2014 dégage un excédent de 2 461 641.31 € qui se décompose ainsi :

- un excédent de fonctionnement de + 3 687 956.50 €, montant qui fera l'objet d'une affectation

- un solde d'exécution de la section d'investissement de + 69 343.88 €
- un solde des restes à réaliser de – 1 295 659.07 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette partie est bien en adéquation avec une volonté de maîtrise du fonctionnement de la commune à savoir une progression moins forte des dépenses par rapport aux recettes. Ainsi, en 2014, les recettes réelles de fonctionnement hors exceptionnel ont progressé de 1.05% alors que les dépenses réelles de fonctionnement hors exceptionnel ont progressé de 0.90%. Ceci a permis de maintenir la marge d'autofinancement courante (hors exceptionnel) à un niveau important de 1 083 975€.

L'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 10 022 154.42 € avec un taux de réalisation de 97%.

Les recettes réelles de fonctionnement hors reprise du résultat antérieur et cession s'élèvent à 11 559 519.31 € avec un taux de réalisation de 103%.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution des dépenses réelles d'investissement s'élève à 4 221 478.84 € avec un taux d'exécution de 58%.

Ceci s'explique en partie par une volonté de financer par anticipation les investissements.

Malgré tout, le taux d'engagement des opérations, y compris les restes à réaliser est de 81%.

Les principaux investissements réalisés en 2014 (y compris les restes à réaliser) :

- Acquisition terrains jardins familiaux
- Acquisition hangar annexe CTM
- Virtualisation des serveurs
- TBI écoles
- Effort sur le fonds documentaire bibliothèque
- Véhicules
- Piscine CREM et réfection bassin...

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 143 660.79 € avec un taux d'exécution de 80%.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2014

Investissements 2014 (y compris restes à réaliser, travaux en régie)	5 439 381.38€	100%
---	----------------------	-------------

Financement

Ressources propres internes

Autofinancement de l'exercice	21%
Affectation 2013	26%
Utilisation fonds de roulement	0%
Cession actifs	11%

Ressources propres externes (TLE/FCTVA)	12%
--	------------

Autres ressources externes

Subventions (1)	15%
Reversement divers	0%
Emprunt (partie emprunt)	15%

L'encours de la dette au 31/12, s'élève à 8 078 826 € soit 729 € par habitant (base : 11 088 habitants).

A titre de comparaison, en 2013 (Moyennes issues des Comptes de Gestion 2013 - Communes de 10 000 à 19 999 habitants.), pour la même catégorie démographique, l'encours par habitant était de 964 € pour la France.

Monsieur le Maire quitte la séance dont Pierre-Yves DOMPNIER, 1^{er} adjoint, prend la présidence.

Le compte administratif, soumis au vote, est approuvé par **26 voix pour et 4 voix contre** (Catherine ALBO / Alain CLEMENT / Joëlle GOZE / Jean-Marc MARSAL).

Monsieur le Maire rentre en séance et reprend la présidence.

4.2 - Vote du compte de gestion 2014

Le Compte de gestion reprend bien les crédits ouverts au budget primitif et lors des votes des décisions modificatives de l'exercice 2014 ainsi que toutes les recettes et dépenses de l'exercice.

L'état II-1 montre que le compte de gestion présente bien les mêmes résultats que le compte administratif :

Section de Fonctionnement = + 3 687 956.50 €

Section d'Investissement = + 69 343.88 €

L'exercice 2014 présente donc un excédent global hors restes à réaliser de 3 757 300.38 €.

Aucune objection n'étant à formuler, il propose de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de notre part et peut être certifié conforme et visé par M. le Maire, l'ordonnateur.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Robert VILA excuse Monsieur LAGUARDA qui n'a pu être présent.

4.3 - Affectation des résultats 2014

Seul le résultat de fonctionnement fait l'objet d'une affectation soit 3 687 956.50 € à affecter

Il doit être en priorité affecté à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement y compris le solde des restes à réaliser soit 1 226 315.19 € au compte 1068.

Le solde, soit 2 461 641.31 € sera affecté au report en fonctionnement (002) sur le budget 2015.

Catherine ALBO souhaite connaître le pourquoi de cet excédent.

Pierre BORDES explique que l'excédent se construit, d'abord par la différence entre les recettes et les dépenses, ensuite, les investissements à payer viennent s'intercaler et il peut y avoir des investissements qui sont reportés, en général on les retrouve sous forme de restes à réaliser ou d'AP/CP. Donc c'est toute la construction de tout le bilan, c'est le résultat. La grosse difficulté c'est que les recettes vont diminuer alors que les charges vont augmenter de façon pléthorique, il y a donc un effet appelé « effet ciseaux » qui est à redouter et qui amène, comme cela été vu lors du DOB, à choisir des pistes pour essayer de rééquilibrer l'ensemble. Il salue, une fois de plus la qualité de la gestion, la clairvoyance de M. VILA et de toute l'équipe, malgré une année 2014 déjà difficile, différents postes importants (exemple : masse salariale) ont été maîtrisés afin que les fondamentaux qui font la solidité de la commune ne soient pas détruits. Cette bonne gestion est actée et reconnue par les banques, ce qui est très important.

*La proposition, soumise au vote, est approuvée par **27 voix pour et 4 voix contre** (Catherine ALBO / Alain CLEMENT / Joëlle GOZE / Jean-Marc MARSAL).*

4.4 - Délibération sur AP/CP : Modification Construction du gymnase des Aloès : modification de la délibération du 10 décembre 2014

Suite à la pose d'une enseigne, de films solaires et à la création en régie d'un bureau pour l'association de gymnastique, il y a lieu de créer une ligne de travaux divers à 5 000 €. Les lignes destinées à l'acquisition de mobilier et aux attestations n'ayant pas été utilisées à hauteur de 4 000 €, il y a lieu de les supprimer.

Le montant de l'autorisation passe de 1 992 954.81 € à 1 993 954.81€.

Le dernier crédit de paiement, en 2015, s'élève à 26 065.22 €.

Les travaux ont été financés par emprunt à 52%, par subventions à 21%, par la cession de l'ancien gymnase à 19% et par autofinancement à 8%.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

4.5 - Vote des taux – Etat 1259 joint

Ainsi qu'il a été exposé lors du DOB, pour 2015 un maintien des taux est proposé soit :

- Taxe d'Habitation : 13.25%
- Taxe Foncière Bâti : 19.10%
- Taxe Foncière Non Bâti : 46.11%

Pour un produit fiscal en 2015 de 4 886 615 €.

L'équipe municipale reste fidèle à ses engagements avec pour objectif, la maîtrise de l'impôt.

Robert VILA souligne le maintien des taux malgré la diminution des dotations de l'Etat.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

4.6 - Vote du budget primitif 2015

Par souci de réalisme et compte tenu des contraintes à venir, le prévisionnel pour 2015 est volontairement prudent, occasionnant un décalage par rapport au réalisé 2014 mais augurant aussi d'un changement profond dans les efforts à produire pour assurer la pérennité de l'équilibre budgétaire.

Le budget 2015 atteint 19 579 100 euros répartis pour 71% en fonctionnement et 29% en investissement.

Il est équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Afin de simplifier la présentation budgétaire, ne seront développées que les opérations réelles, prévisions de décaissement et d'encaissement de l'année avec comme point de départ l'excédent global 2014 reporté de 2 461 600 €.

En effet, les opérations d'ordre ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement mais à des écritures qui s'équilibrent entre elles.

Budget de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'élève à 13 824 400 €.

Les dépenses réelles d'un montant de 10 377 700 € se répartissent ainsi :

- **Les charges de personnel** : 5 420 700 € soit 52.23% des dépenses réelles.
Elles progressent de 1% par rapport au budget 2014.

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) : 2 217 700 € soit 21.37% des dépenses réelles.
Les charges à caractère général regroupent les achats de fournitures et de prestations de services nécessaires à l'activité des services communaux et au fonctionnement des bâtiments.
Elles diminuent de 0.65% par rapport au budget 2014.

- **Les autres charges de fonctionnement** : 2 411 600 € soit 23.24% des dépenses réelles
Les autres charges de fonctionnement regroupent les charges liées aux élus, les participations obligatoires et les subventions aux organismes ou associations, la dotation au budget annexe « Théâtre de l'Etang » et au CCAS
L'enveloppe augmente de 0.49% par rapport au budget 2014.

La dotation prévisionnelle à verser au **CCAS** s'élève à 1 070 000 € soit un maintien par rapport au budget 2014.

La dotation du TDE, comme présentée précédemment, est également maintenue à 500 000 €.

La participation pour **l'incendie** augmente de 0.90% soit une contribution demandée à la commune de 313 500 €.

Pierre BORDES fait remarquer que ce sont les points qui ne sont pas maîtrisés par la commune qui augmentent.

L'enveloppe destinée aux **subventions des associations et établissements publics** est maintenue à 249 100 €.

L'enveloppe « divers » est destinée à couvrir d'éventuelles subventions exceptionnelles au cours de l'exercice. Toute nouvelle attribution fera, bien entendu, l'objet d'une délibération.

Les autres participations restent stables.

- **Les charges financières** : 323 700 € soit 3.12% des dépenses réelles.
Il faut noter que l'annuité reste stable malgré le nouvel emprunt (898 492 € en 2014 contre 900 000 €), c'est toujours la même stratégie : être très attentif à la capacité de remboursement par la commune et non à l'encours de la dette.

- **Les charges exceptionnelles** : 4 000 € soit 0.04% des dépenses réelles.

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 11 156 600 € se répartissent ainsi :

- **Les recettes liées aux impôts et taxes** : 7 375 200 € soit 66.11% des recettes réelles.

- Les contributions directes progressent de 1.38% par rapport à 2014.

L'augmentation de la recette fiscale est due à la progression et à l'actualisation des bases.

- *En ce qui concerne les reversements de l'agglomération, le montant perçu comprend l'attribution de compensation à laquelle se rajoute le versement du FNGIR et celui du FPIC pour un total de 2 036 600 €*

- *Taxe sur l'électricité : 245 000 €*
- *Taxe additionnelle droits de mutation : 200 000 €*
- *Autres impôts et taxes (droits de place) : 7 000 €*

- **Les dotations et participations** : 2 547 400 € soit 22.83% des recettes réelles
Elles sont en baisse (-3.83%).

- **les produits de gestion courante** : 246 200 € soit 2.21% des recettes réelles
Il s'agit essentiellement des loyers encaissés par la commune, des sommes perçues dans le cadre du transfert des charges d'enseignement (TICE) et à titre exceptionnel des reversements par les budgets annexes.
Elles diminuent de 10.61%. Il n'y a plus de reversement pour le budget lotissement (budget clôturé / 42 000 € reversés en 2014).

- **Les produits des services** (chapitre 70): 853 700 € soit 7.65% des recettes réelles. Elles progressent de 3.69% en grande partie grâce au reversement par le CCAS des charges du personnel mairie affecté aux TAP (3 trimestres contre 1 en 2014).

- **Les atténuations de charge (remboursement des charges de personnel)** par la CNP, la MNT ou la CPAM : 131 200 € soit 1.18% des recettes réelles. Elles diminuent de 2.81%

- **les produits divers** : 2 900 € soit 0.03% des recettes réelles.

Le solde des opérations réelles retraitées du montant des travaux en régie, qui constitue l'épargne brute dégagée par l'exercice se monte à 978 900 € ce qui permet d'assurer le remboursement en capital de la dette pour 576 300 € et de dégager un autofinancement prévisionnel de 402 600 €.

Cet autofinancement de l'exercice participe au financement des équipements 2015.

-39.23

Budget d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 3 941 900 €. Pour une année difficile, on peut se rendre compte que le choix a été fait de la qualité du choix des investissements dans un double souci, la préservation de la qualité de vie des stéphanois, tout en recherchant des pistes pour faire des économies. Ces dépenses se répartissent ainsi :

- 576 300 € pour le remboursement de la dette en capital
- 3 019 900 € pour les dépenses d'équipement
- 94 900 € de fonds de concours (financement des travaux de PMCA sur le réseau pluvial)
- 250 800 € de dépenses imprévues

Avec les travaux en régie, le total d'équipement prévu en 2015 s'élève à 3 219 900 €.

Il faut noter que ce montant reste ambitieux malgré le contexte, dans la moyenne des années précédentes.

Détail des dépenses d'équipement :

Travaux avenue Guynemer - CP2015	860 000 €
Voirie-Réseaux divers	690 700 €
Espace Michel Ey CP2015	386 200 €
Environnement	147 000 €
Mairie (Amélioration performances énergétiques/sécurisation)	110 000 €
Informatisation	102 850 €
Bâtiment/Equipement police municipale	79 700 €
Bâtiments/Equipements sportifs	85 600 €
Bâtiments/Equipements scolaires et périscolaires	62 400 €
Bâtiments enveloppe travaux divers	50 000 €
Autres bâtiments	45 000 €
Acquisitions foncières	70 000 €
Matériel/mobilier services administratifs	3 000 €
Gymnase des Aloès - CP2015	26 100 €
Cimetières	4 500 €
Véhicules / Equipement CTM	208 300 €
Urbanisme	43 700 €
Matériel festivités/entretien	15 350 €
Matériel, fonds documentaire et DVD bibliothèque	11 500 €
Matériel/mobilier régie et bâtiments	10 000 €
Communication	8 000 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le financement des investissements s'effectuera en grande partie par l'excédent reporté (66%), le FCTVA et la TAM (18%), l'autofinancement de l'exercice (12%) et par des subventions (4%).

Le montant prévisionnel de l'endettement au 31/12/2015, serait de 7 502 526 € soit 650 € par habitant.

Robert VILA précise que c'est un budget sage puisque tout le monde le sait, les subventions de l'Etat baissent en plus de la perte de la redevance qui était perçue sur le réseau d'eau, de par la nouvelle réglementation, sans oublier les charges engendrées par les nouveaux rythmes scolaires qui impactent le budget du CCAS mais qui seront compensées pour ce dernier par l'augmentation de la subvention municipale.

A une remarque sur une différence entre le montant budgétisé des subventions et le montant des subventions proposées au vote, **Pierre BORDES** indique que les 500€ correspondent aux subventions budgétisées pour les Etablissements Publics (Lycées, CFA...).

Jean-Marc MARSAL s'interroge sur la gestion des restes à réaliser.

Robert VILA indique que cela traduit, comme l'a expliqué **Pierre Bordes**, la façon de travailler par un financement anticipé par emprunt afin de pouvoir réaliser des travaux au moment opportun. Le projet de tableaux blancs interactifs pour un montant de 100.000€ est réalisé sur deux ans, on est obligé d'avoir le financement l'année n, la somme est provisionnée en amont, pour l'avenue Guynemer, une partie a été réalisée en 2014, ensuite il a fallu attendre que les budgets de PMCA se dégagent pour pouvoir faire le pluvial et le peu de réseaux qu'il restait, il faut également que France télécom fasse ses opérations pour les lignes, seulement après la commune pourra intervenir, mais c'est un marché global qui a été lancé pour les deux tranches de travaux, avec un financement anticipé.

Pierre BORDES rajoute qu'il est important, quand on gère une commune, de toujours anticiper le financement des opérations importantes de façon à ne pas se retrouver au dernier moment face à un manque de un million d'euros, ce qui a été le cas dans les années précédentes et la commune est en train de le payer, notamment à hauteur d'un prêt qui a été fait pour le réfectoire Léo Lagrange et qui est à 5.10% qui pose problème au niveau de la renégociation. Il faut toujours travailler en amont pour avoir la possibilité de négocier sans être pieds et poings liés face aux établissements bancaires. Si, par la suite, arrivent des subventions, cela impactera le résultat et permettra de réaliser d'autres investissements, mais, surtout le coût sera maîtrisé dès le départ.

Jean-Marc MARSAL indique que, bien sûr, son groupe va voter contre car ils sont surtout inquiets au niveau de la dette.

Pierre BORDES s'étonne de cette position car il pensait, après les discussions lors de la commission des finances, qu'il avait compris la philosophie de l'équipe municipale et la transparence de la stratégie mise en place.

*La proposition, soumise au vote, est approuvée par **27 voix pour et 4 voix contre** (Catherine ALBO / Alain CLEMENT / Joëlle GOZE / Jean-Marc MARSAL).*

5 - Vote des subventions

5.1: Subventions aux associations (y compris 3 subventions exceptionnelles = rendez-vous/modélisme/Orientales)

L'enveloppe globale pour les associations s'élève à 248 600 € est maintenue au niveau du budget 2014.

L'enveloppe « divers » est destinée à couvrir d'éventuelles subventions exceptionnelles au cours de l'exercice. Toute nouvelle attribution fera cependant l'objet d'une délibération.

Ce poste reste à un niveau élevé compte tenu de l'importance du travail associatif pour la cohésion sociale et le bien être des stéphanois.

Même dans un contexte difficile, compte-tenu de la qualité remarquable du travail qui est mené par les associations, il est normal de maintenir un niveau d'effort aussi élevé, **Pierre BORDES** espère pouvoir dire la même chose l'année prochaine.

Catherine ALBO s'interroge sur l'enveloppe des « divers » qui est passée de 19 980€ à 21 100€, elle pense qu'il aurait été préférable de ventiler un peu cette somme sur les associations. Elle a noté que les Tréteaux stéphanois n'ont pas d'attribution de subvention, ont-ils déposé un dossier ?

Robert VILA explique que cette association a rencontré des problèmes légaux, réglementaires qui, au moment de leur demande de subvention n'étaient pas réglés. Aujourd'hui, ils le sont, avec un bureau qui peut légalement fonctionner. Lorsque ce bureau fera la demande de subvention, il sera alloué à l'association la même subvention que l'année dernière (2 700€), ce qui explique l'augmentation de l'enveloppe « divers » dans laquelle elle est budgétisée.

Il propose de voter toutes les subventions ensemble à l'exception de la subvention de l'association ST ESTEVE / GUISBOROUGH dont **Catherine ALBO** est présidente qui sera votée à part et pour laquelle cette dernière ne participera pas au vote.

Les deux votes se font à l'unanimité.

Catherine ALBO remercie l'assemblée pour ses adhérents.

5.2 : Subventions aux établissements publics

5.2.1 : Subvention pour le lycée professionnel Alfred Sauvy

Le lycée professionnel Alfred Sauvy a sollicité la commune afin de participer au financement d'un voyage scolaire auquel participeront deux lycéens stéphanois.

propose au conseil municipal d'accorder au lycée professionnel Alfred Sauvy une subvention de 46€ par élève soit 92 €.

5.2.2 : Subvention pour le BTP CFA de l'Aude

Le BTP CFA de l'Aude a sollicité la commune afin de participer au financement de l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité des apprentis sur la base d'une subvention fixe annuelle de 45 € ainsi que d'une participation de 23 € par apprenti domicilié dans la commune. Un apprenti de Saint-Estève est actuellement en formation dans cette structure.

Pierre BORDES propose au conseil municipal d'accorder une subvention de 68 € au CFA BTP de l'Aude.

Les deux propositions, soumises au vote, sont adoptées à l'unanimité

6 – Réaménagement garantie d'emprunt

ROUSSILLON HABITAT demande de transférer la garantie actuelle afférente au programme Las Mires vers un nouveau prêt dont les modalités ont été renégociées.

L'ancien prêt, pour lequel la commune était caution à 100%, qui était en taux révisable a été transformé en taux fixe afin de sécuriser la dette et de respecter les standards de gestion imposés par l'Union Sociale pour l'Habitat.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

7 - Remplacement d'un adjoint démissionnaire

Robert VILA indique qu'un poste d'adjoint est devenu vacant suite à démission de M FRICKER pour convenances personnelles.

Le conseil municipal, par délibération en date du 05 avril 2014, ayant fixé le nombre des adjoints à neuf, il y a lieu d'élire un nouvel adjoint.

L'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Dans le cas contraire les adjoints toujours en poste remontent dans l'ordre du tableau et l'élection se fait sur le dernier poste d'adjoint.

Il propose, pour le groupe « Avant tout Saint-Estève » la candidature de Philippe VIDAL. Aucune autre candidature n'étant enregistrée, il est procédé au vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

Votants : 31 Votes blancs : 5 Vote Nul : 1 Suffrages exprimés : 25

Philippe VIDAL : 25 voix

Monsieur **Philippe VIDAL** est donc élu au poste de 9^{ème} adjoint et aussitôt installé.

Catherine ALBO souhaite savoir quelle sera la responsabilité de M. VIDAL compte-tenu du fait que son indemnité sera fixée à 9.2%.

Robert VILA précise que, comme il l'a dit lors de l'inauguration de la médiathèque, **Philippe VIDAL** gardera sa compétence sur les bâtiments neufs et prendra la responsabilité de la gestion de la Médiathèque municipale. Il ajoute qu'une nouvelle délégation sera abordée dans le point suivant.

8 - Délibération fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints

Robert VILA explique que :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que par délibérations du 23/04/2014 et du 25 février 2015 le Conseil Municipal a délibéré conformément au Code général des collectivités territoriales sur les taux maximum des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints, ainsi qu'aux conseillers municipaux délégués.

Monsieur VIDAL est élu adjoint, il convient de lui octroyer une indemnité à ce titre, en contre partie de la délégation qui lui sera consentie suite au départ de M FRICKER, c'est-à-dire la gestion de la médiathèque en plus de la compétence sur les bâtiments neufs.

De même suite à la démission de M FRICKER il est envisagé de confier une délégation de fonctions supplémentaire à Mme PYGUILLEM qui aura en charge les affaires culturelles ainsi que toutes les expositions sur la commune dans quel lieu que ce soit (Musée, médiathèque, théâtre...). Il convient donc de modifier le taux de l'indemnité qui lui sera versée.

Les autres taux d'indemnité ne sont pas modifiés.

Il est proposé de fixer les taux d'indemnités conformément au tableau joint à la convocation étant précisé que l'ensemble des indemnités allouées aux élus ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

En clair, il n'y a pas d'augmentation mais une légère diminution de l'enveloppe des indemnités versées aux élus, les indemnités de M. FRICKER ont été divisées en trois entre M. LE MENELEC, M. VIDAL et Mme PYGUILLEM.

Pour Mémoire : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES figurant dans le dossier

Population totale : 11 548 habitants

I/ montant de l'enveloppe globale

Maximum autorisé = indemnité du maire (65% de l'indice brut 1015) + indemnité des adjoints ayant délégation (27.50% de l'indice brut 1015)

+ majoration de 15 % (chef lieu de canton- art R 2123-23 du CGCT)

II/ indemnités allouées

1. Maire

Nom	Indemnité allouée en % de l'indice 1015	Majoration canton
Robert VILA	54%	15%

2. adjoints avec délégation

Nom	Indemnité allouée en % de l'indice 1015	Majoration canton
Pierre-Yves DOMPNIER	24%	15%
Nathalie FAVIE	24%	15%
Pierre BORDES	24%	15%
Audrey RODRIGUEZ	24%	15%
Michel PEREZ	24%	15%
Sarah HUOT	24%	15%
Bernadette PRADIN	8.8%	15%
Mathieu BACHELLERIE	24%	15%
Philippe VIDAL	9.2%	15%

2. Conseillers municipaux avec délégation

Nom	Indemnité allouée en % de l'indice 1015
Manuel FERRIS	8.7%
Lucette FERRE	3.5%
Anne Marie GALEA	3.5%
Tatiana JALINAUD	3.5%
Alain TROUSSEU	3.5%
Alexandra STOEBNER	3.5%
Thomas SOLANS	3.5%
Ghislaine SANZ	3.5%

Guido CHIAVOLA	3.5%
Claude BISSERIE	3.5%
Jean MARC GUEGUEN	3.5%
Nathalie CHALLARD	3.5%
Véronique PYGUILLEM	7%
Emmanuel Le MENELEC	13.25%

La proposition, soumise au vote, est adoptée par **27 voix pour et 4 abstentions** (Catherine ALBO / Alain CLEMENT / Joëlle GOZE / Jean-Marc MARSAL)

9 - Création d'un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) commun entre la ville et le C.C.A.S.

Thomas SOLANS explique que l'article 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents après avis du Comité Technique.

Le CHSCT a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité par une entreprise extérieure ;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CHSCT unique compétent pour l'ensemble des agents de la ville, et du C.C.A.S.;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires au 1^{er} janvier 2015 sont:

- Commune = 138 agents,
- C.C.A.S. = 41 agents,

Considérant que le comité technique commun aux deux établissements a émis un avis favorable à la création d'un CHSCT commun, le 26 février 2015.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal la création d'un CHSCT compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Il est proposé que cette instance soit composée de 3 membres représentants du personnel (plus 3 suppléants) et 3 membres représentants de la collectivité (plus 3 suppléants).

Pourront également siéger au CHSCT au titre d'assistance ponctuelle et consultative l'APRP (Agent de Prévention des Risques Professionnels) ainsi que le Médecin de Prévention.

Robert VILA propose la même formation que pour le Comité Technique, les réunions se feront à la suite :

- Thomas SOLANS, Pierre-Yves DOMPNIER, Mathieu BACHELLERIE, titulaires,
- Ghislaine SANZ BALSSA, Bernadette PRADIN, Philippe VIDAL, suppléants.

Les syndicats se sont positionnés lors du dernier Comité Technique.

Le CHSCT sera réuni à la suite de chaque Comité Technique, soit une fois par trimestre.

La proposition, soumise au vote, est adoptée **à l'unanimité**.

10 - Modification du Tableau des effectifs

Mathieu BACHELLERIE indique que des postes qui ont été libérés notamment suite à des avancements de grade ou à des départs à la retraite, n'ont plus vocation à être pourvus.

Considérant l'avis favorable émis en Comité Technique en date du 26 février 2015,

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs afin de procéder à la suppression des postes non pourvus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider :

La suppression des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 5 postes d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 poste d'Attaché territorial
- 2 postes d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- 1 poste d'Animateur
- 2 postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe
- 3 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 7 postes d'Agent de maîtrise
- 1 poste de Technicien supérieur territorial
- 3 postes d'Agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe
- 1 poste de Garde champêtre principal
- 2 postes de Brigadier
- 1 poste de Chef de service de police municipale classe exceptionnelle
- 2 postes d'Educateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe

Jean-Marc MARSAL souhaite connaître le pourquoi d'un tel nombre de suppressions de postes d'un seul coup.

Robert VILA explique qu'il ne s'agit pas de réelles suppressions de postes mais d'une simple mise à jour du tableau suite à des évolutions de grades. On ne supprime pas des agents mais des postes qui ont été libérés et ne sont plus utilisés.

Mathieu BACHELLERIE précise que le conseil municipal est toujours à même de recréer un poste en cas de besoin.

La proposition, soumise au vote, est adoptée **à l'unanimité**.

11 - Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la création de jardins familiaux

Pierre-Yves DOMPNIER indique que, suite à la délibération du 19 septembre 2013 autorisant l'acquisition des parcelles cadastrées section BN n°91 et AP n°109, destinées à la création de jardins familiaux.

Il y a lieu de solliciter auprès du Conseil Général la subvention la plus élevée possible pour l'achat des terrains et pour réaliser les aménagements nécessaires relatifs aux travaux de terrassements, d'arrosage, de clôture et de réalisation d'abris de jardin.

L'investissement prévisionnel total s'élève à :

- Achat des terrains : 42 153€/TTC
- Frais d'acte : 1497.87€/TTC
- Montant prévisionnel des travaux d'aménagement: 132 794.40€/TTC

Soit un coût global de : 176 445.27€/TTC

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- Solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du dossier.

Suite à un commentaire, **Robert VILA** précise qu'il y aura l'eau et les robinets qui, en fonction du montant de la subvention du Conseil Départemental, seront en laiton, en cuivre ou en or.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à **l'unanimité**.

12 - Création emploi d'avenir

Robert VILA indique que ces emplois d'avenir visent à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat de 75% du SMIC liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Le jeune sera recruté dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi sera, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine pour une durée de contrat de 36 mois et la rémunération devra être au minimum égale au SMIC.

Il propose de créer 1 emploi d'avenir et de l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant.

La proposition, soumise au vote, est approuvée à **l'unanimité**.

13 - Convention de dépôt et de gestion de distributeurs automatiques à la piscine municipale et au PIJ

Monsieur **Robert VILA**, Maire, présente à l'assemblée la convention à signer avec la société SODIAC.

La présente convention a pour objet d'accepter, contre le versement d'une redevance, le dépôt de :

- deux distributeurs automatiques à la piscine municipale (y compris un système de paiement par clé pour le personnel)
- un distributeur automatique au PIJ

La redevance à verser par le gestionnaire des distributeurs s'élève à 15% sur l'ensemble du chiffre d'affaires H.T. du public (hors chiffre d'affaires du personnel).

Il ajoute qu'une étude va être lancée pour l'implantation d'un distributeur à l'Espace Michel EY.

La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

14 - Commande de plants au Conseil Général des PO pour l'école primaire Pau Casals

Nathalie FAVIE indique qu'il y a lieu de solliciter auprès de la Pépinière Départementale, la fourniture de plants d'arbres et d'arbustes nécessaires au projet de découverte du monde végétal sur les espaces installés dans l'école primaire Pau Casals à Saint-Estève, conformément à la proposition de commande des plantations ci-jointe. 25 végétaux seront plantés.

L'assemblée délibérante est amenée à approuver la commande de plants à la Pépinière Départementale.

Nathalie FAVIE précise que, dans cet espace, des bacs de plantation ont été réalisés et installés par les services municipaux, les enfants ont déjà commencé à travailler et cette commande permettra de terminer l'aménagement de cet espace.

Robert VILA ajoute que la 3^{ème} tranche (350 arbres) de la pinède communale a fini d'être plantée le mercredi précédent par les élèves des groupes scolaires de Saint-Estève. Près de 1.000 arbres ont été plantés sur trois ans, parmi lesquels quelques uns sont morts, d'autres ont mystérieusement disparu, les 107 manquants vont être replantés. Il appelle à la grande vigilance de chacun pour signaler le moindre problème (manque d'arrosage, d'entretien...).

Catherine ALBO aurait aimé être invitée à la plantation de la forêt car son aménagement et sa préservation lui tiennent particulièrement à cœur. Elle demande à l'être s'il doit y avoir de nouvelles plantations.

Robert VILA est désolé car c'est la dernière tranche qui a été réalisée.

La proposition, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance sans omettre de donner rendez-vous Dimanche 15 à chacun déguisé pour le carnaval.